



*S'il n'y a pas de droit à l'enfant, chaque enfant a droit à une famille !*

## L'adoption d'un enfant né à l'étranger

La Convention de la Haye (29 mai 1993) :

**Protection des enfants et coopération en matière d'adoption internationale.**

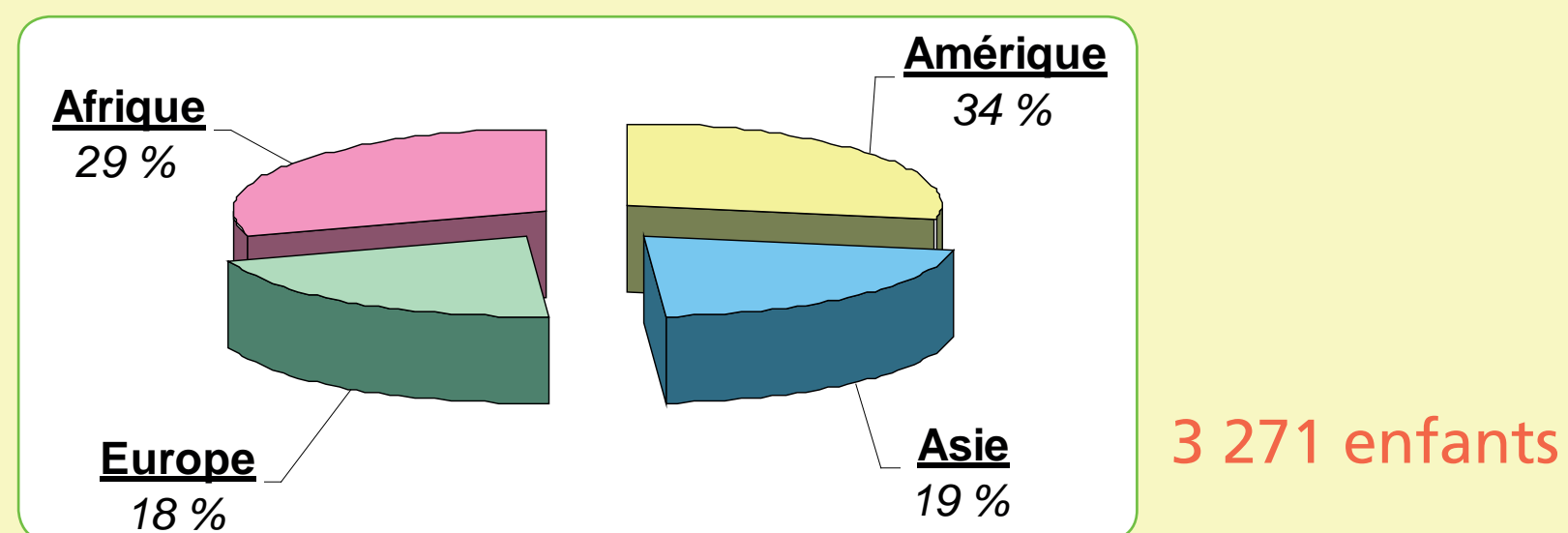
- Respect de l'intérêt supérieur de l'enfant,
- Priorité aux solutions nationales de protection de l'enfant,
- Prévention de toutes formes de dérives,
- Amélioration de la collaboration entre les Etats.

En vigueur : - dans 78 Etats du monde  
- en France depuis le 1er octobre 1998

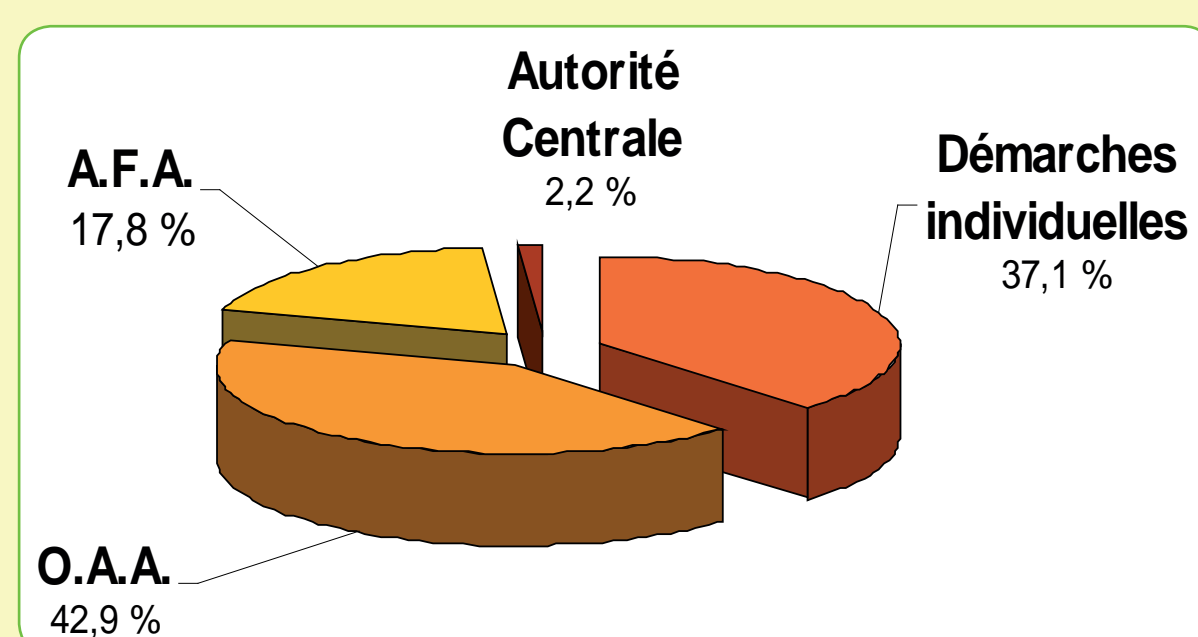
### L'adoption en France

Adoptions internationales en 2008 (source : Ministère des Affaires Étrangères)

- Répartition par continents (74 pays d'origine)



- 38 % des adoptions dans les pays Convention de la Haye (CLH)



### L'adoption en Sarthe

- Année 2008, 34 enfants nés à l'étranger :  
- 30 enfants confiés via les O.A.A.  
- 4 enfants confiés via l'A.F.A.

- Répartition par continent :

